

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 26 août 2011

CP 11/08-43

L'an deux mil onze, le 26 août à 15 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à la mairie de Monclar-de-Quercy sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Étaient présents : MM. Empociello, Cambon, Massip, Moignard, Albert, Roger, Hébral, Lavabre, Capayrou et Quéreilhac ;

Absents ayant donné procuration de vote : MM. Gonzalez, Descazeaux, Roset et Marty ;

**AIDE DU DEPARTEMENT AUX COMMUNES
POUR LA REALISATION DES TRAVAUX DE :**

- 1) GROSSES REPARATIONS AUX BATIMENTS COMMUNAUX**
- 2) ACCESSIBILITE DES LIEUX PUBLICS AUX HANDICAPES**
- 3) AMENAGEMENT DE MAIRIE**
- 4) CONSTRUCTION DE MAIRIE**

COMMUNES DE

- 1) BIOULE, BOURRET, CASTELMAYRAN, COMBEROUGER,
FENEYROLS, GARGANVILLAR, LAGUEPIE, MARSAC, MONBEQUI,
MONTGAILLARD, MONTPEZAT DE QUERCY, NEGREPELISSE,
PIQUECOS, POUPAS, PUYGAILLARD DE LOMAGNE, ROUECOR,
SAINT AMANS DE PELLAGAL, SAINT NAZAIRE DE VALENTANE,
SAINT PROJET, COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA LOMAGNE
TARN ET GARONNAISE
ET COMMUNAUTE DE COMMUNES DES DEUX RIVES,
- 2) MONCLAR DE QUERCY, PUYLAGARDE ET SAINT BEAUZEIL.

I - PROJETS SUBVENTIONNABLES

Dans le cadre de ses politiques d'aides aux communes en matière de bâtiments communaux, le Conseil Général accorde aux communes des subventions pour les travaux de réparations suivants :

1) Grosses réparations, effectuées sur tout bâtiment appartenant au domaine public communal, à l'exclusion des constructions neuves, des adjonctions à des bâtiments existants et des travaux de strict entretien.

2) Accès des lieux publics aux handicapés, (à l'exclusion de la voirie).

3) Aménagement ou extension de mairies, pour les grosses réparations, les travaux d'agrandissement.

4) Construction de mairie.

II - FINANCEMENT DEPARTEMENTAL

1) **GROSSES REPARATIONS** : la dépense subventionnable, arrêtée au montant HT des travaux, est plafonnée à **15 500 € HT** et peut être portée à **31 000 € HT**, répartie en 2 tranches, sur 2 exercices budgétaires.

Les taux de subvention varient de 12 à 36 % selon le potentiel fiscal de la commune, et sont majorés de 50 % si la population communale est inférieure à 300 habitants, et de 30 % si la population est supérieure ou égale à 300 habitants et inférieure à 500 habitants.

2) **ACCES DES LIEUX PUBLICS AUX HANDICAPES** : la dépense subventionnable, arrêtée au montant HT des travaux, est plafonnée à **17 500 € HT** et peut être portée à **35 000 € HT**, répartie en 2 tranches sur 2 exercices budgétaires.

Les taux de subvention sont identiques à ceux dont bénéficient les communes au titre des grosses réparations.

3) **AMENAGEMENT EXTENSION DE MAIRIES** : la dépense subventionnable, arrêtée au montant HT des travaux, est plafonnée à **15 500 €** et peut être portée à **31 000 € HT**, répartie en 2 tranches sur 2 exercices budgétaires.

Les taux de subvention sont :

- pour l'aménagement de mairies : ceux dont bénéficient les communes au titre des grosses réparations,

- pour l'extension de mairies :

30 % pour les communes de moins de 2000 habitants

15 % pour les communes de 2000 à 5000 habitants

4) CONSTRUCTION DE MAIRIES

La dépense subventionnable est plafonnée à **53 360 € HT**, honoraires inclus.

Les taux de subvention sont :

- 30 % pour les communes de moins de 2000 habitants
- 15 % pour les communes comprises entre 2000 et 5000 habitants

III - DEMANDES PRESENTEES

La Commission Permanente ayant délégation de compétence pour statuer sur les demandes, je vous serais obligé de bien vouloir examiner les dossiers présentés et de me faire connaître votre décision.

Je vous précise que ces subventions seraient prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget départemental de l'exercice en cours, article 2041437 – sous fonction 74.

Autorisation de programme 2011	700 000 €
Engagé à la précédente commission permanente	551 774 €
Engagé à la commission permanente de ce jour	84 736 €
Engagé cumulé suite à la commission permanente de ce jour	636 510 €
Disponible	63 490 €

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde les subventions départementales suivantes d'un volume global de 84 736 € :

GROSSES REPARATIONS AUX BATIMENTS COMMUNAUX

** nouvelles demandes présentées dans le cadre de la politique traditionnelle*

COMMUNE OPERATION	COUT EN € HT	DEPENSE SUBVENTION- NABLE	RELIQUAT SUR PLAFOND	TAUX DE SUBV.	.SUBVENTION DEPARTEMENTALE
1) CASTELMAYRAN Mise en sécurité des vestiaires du stade	25 957	15 500 €	10 457 €	18%	<u>2 790 €</u>
<u>Observation</u> : En application du règlement financier départemental, une deuxième tranche de dépense subventionnable arrêtée à 10 457 € HT pourrait être accordée à la Commune et programmée sur l'exercice budgétaire 2012.					

COMMUNE OPERATION	COUT EN € HT	DEPENSE SUBVENTION-NABLE	RELIQUAT SUR PLAFOND	TAUX DE SUBV.	.SUBVENTION DEPARTEMENTALE
2) COMBEROUGER Reconstruction du mur du cimetière de Brivecastel	7 074	7 074 €	-	45%	<u>3 183 €</u>
3) COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA LOMAGNE TARN ET GARONNAISE Réfection de la toiture de l'établissement « Les P'tits Loups » (multi-accueil GMA)	50 000	15 500 €	34 500 €	12%	<u>1 860 €</u>
<u>Observation</u> : En application du règlement financier départemental, une deuxième tranche de dépense subventionnable plafonnée à 15 500 € HT pourrait être accordée à la Commune et programmée sur l'exercice budgétaire 2012.					
4) COMMUNAUTE DE COMMUNES DES DEUX RIVES Création d'un sauna à la piscine Aquagold de Golfech	30 000	15 500 €	14 500 €	12%	<u>1 860 €</u>
<u>Observation</u> : En application du règlement financier départemental, une deuxième tranche de dépense subventionnable arrêtée à 14 500 € HT pourrait être accordée à la Commune et programmée sur l'exercice budgétaire 2012.					
5) FENEYROLS Réfection du clocher de l'église	11 860	11 860 €	-	45%	<u>5 337 €</u>
<u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 12 juillet 2011.					
6) LAGUEPIE Réparation de la toiture de l'église de Lez	39 904	15 500 €	24 404 €	18%	<u>2 790 €</u>
<u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 9 juin 2011. En application du règlement financier départemental, une deuxième tranche de dépense subventionnable plafonnée à 15 500 € HT pourrait être accordée à la Commune et programmée sur l'exercice budgétaire 2012.					
7) MARSAC Réfection des murs de soutènement du jardin public du presbytère	31 222	15 500 €	15 722 €	45%	<u>6 975 €</u>
<u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 21 avril 2011. En application du règlement financier départemental, une deuxième tranche de dépense subventionnable plafonnée à 15 500 € HT pourrait être accordée à la Commune et programmée sur l'exercice budgétaire 2012.					
8) MONTGAILLARD Travaux de réaménagement de la cuisine de la salle des fêtes	7 363	7 363 €	-	54%	<u>3 976 €</u>
<u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 31 mars 2011.					
9) MONTPEZAT DE QUERCY Travaux d'isolation de la salle de sports (côté sud)	14 011	14 011 €	-	12%	<u>1 681 €</u>
10) NEGREPELISSE Raccordement des logements de l'école au réseau chaleur de la chaufferie bois	41 784	15 500 €	26 284 €	12%	<u>1 860 €</u>
<u>Observation</u> : En application du règlement financier départemental, une deuxième tranche de dépense subventionnable plafonnée à 15 500 € HT pourrait être accordée à la Commune et programmée sur l'exercice budgétaire 2012.					
11) PIQUECOS Travaux de mise en sécurité du toit de la sacristie de l'église de Saint Félix	5 574	5 574 €	-	39%	<u>2 173 €</u>
<u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 2 mai 2011.					

COMMUNE OPERATION	COUT EN € HT	DEPENSE SUBVENTION-NABLE	RELIQUAT SUR PLAFOND	TAUX DE SUBV.	SUBVENTION DEPARTEMENTALE
12) POUPAS Travaux de l'entrée de l'église (porche) <u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 20 mai 2011.	3 450	3 450 €	-	45%	<u>1 552 €</u>
13) PUYGAILLARD DE LOMAGNE Travaux de restauration des cloches de l'église <u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 7 juillet 2011.	1 417	1 417 €	-	54%	<u>765 €</u>
14) ROQUECOR Restauration de la toiture de l'église de Ferrusac <u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 16 janvier 2011.	6 710	6 710 €	-	31,20%	<u>2 093 €</u>
15) SAINT AMANS DE PELLAGAL Construction d'un abri en extension des wc publics existants <u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 09 juin 2011.	6 789	6 789 €	-	45%	<u>3 055 €</u>
16) SAINT NAZAIRE DE VALENTANE Remplacement des menuiseries du logement de l'ancien presbytère de Mongaudon <u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 24 juin 2011.	7 171	7 171 €	-	31,20%	<u>2 237 €</u>
17) SAINT NAZAIRE DE VALENTANE Aménagement des abords de la salle des associations <u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 24 juin 2011.	4 675	4 675 €	-	31,20%	<u>1 458 €</u>
18) SAINT PROJET Travaux de restauration de l'ensemble des vitraux de l'église <u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 28 juin 2011. En application du règlement financier départemental, une deuxième tranche de dépense subventionnable arrêtée à 9 592 € HT pourrait être accordée à la Commune et programmée sur l'exercice budgétaire 2012.	25 092	15 500 €	9 592	45%	<u>6 975 €</u>

2^{EMES} TRANCHES

COMMUNE/OPERATION	COUT EN € HT	DEPENSE SUBVENTION-NABLE	TAUX DE SUBVENTION	PROPOSITION DE SUBVENTION DEPARTEMENTALE
19) BOURRET Restauration du clocher de la chapelle des Gabachoux <u>Observation</u> : Dossier examiné par la Commission Permanente du 15 novembre 2010 qui a accordé à la Commune : - une 1ère tranche de dépense subventionnable de 15 500 € HT, - une 2ème tranche de dépense subventionnable de 15 500 € HT.	31 258	15 500 €	24%	<u>3 720 €</u>

COMMUNE/OPERATION	COUT EN € HT	DEPENSE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	PROPOSITION DE SUBVENTION DEPARTEMENTALE
20) COMMUNAUTE DE COMMUNES DES DEUX RIVES Aménagement d'un local à la déchetterie de Prouxet à Valence d'Agen	184 000	15 500 €	12%	<u>1 860 €</u>
<u>Observation</u> : Dossier examiné par la Commission Permanente du 27 septembre 2010 qui a accordé à la Commune : - une 1ère tranche de dépense subventionnable de 15 500 € HT, - une 2ème tranche de dépense subventionnable de 15 500 € HT.				
21) MONBEQUI Travaux d'extension et d'aménagement de l'ancien presbytère	37 660	15 500 €	36%	<u>5 580 €</u>
<u>Observation</u> : Dossier examiné par la Commission Permanente du 15 novembre 2010 qui a accordé à la Commune : - une 1ère tranche de dépense subventionnable de 15 500 € HT, - une 2ème tranche de dépense subventionnable de 15 500 € H				

** nouvelles demandes présentées dans le cadre de la politique accès des lieux publics aux personnes handicapées*

COMMUNE OPERATION	COUT EN € HT	DEPENSE SUBVENTIONNABLE	RELIQUAT SUR PLAFOND	TAUX DE SUBV.	SUBVENTION DEPARTEMENTALE
22) MONCLAR DE QUERCY Travaux d'accessibilité au pôle commercial pour les personnes handicapées	56 944	17 500 €	39 444 €	18%	<u>3 150 €</u>
<u>Observation</u> : En application du règlement financier départemental, une deuxième tranche de dépense subventionnable plafonnée à 17 500 € HT pourrait être accordée à la Commune et programmée sur l'exercice 2012.					
23) PUYLAGARDE Mise en accessibilité du pôle des services publics aux personnes handicapées	5 950	5 950 €	-	45%	<u>2 677 €</u>
24) SAINT BEAUZEIL Travaux d'accessibilité à la salle polyvalente pour les personnes handicapées	51 809	17 500 €	36 309 €	45%	<u>7 875 €</u>
<u>Observation</u> : En application du règlement financier départemental, une deuxième tranche de dépense subventionnable plafonnée à 17 500 € HT pourrait être accordée à la Commune et programmée sur l'exercice 2012.					

** nouvelle demande présentée dans le cadre d'une convention territoriale de pays*

COMMUNE OPERATION	COUT EN € HT	DEPENSE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	SUBVENTION DEPARTEMENTALE
25) BIOULE Réhabilitation thermique du bâtiment communal château-école	82 719	40 300 €	18%	<u>7 254 €</u>
<u>Observation</u> : Dossier présenté dans le cadre de la convention territoriale du pays Midi-Quercy – Année 2011/phase 1 et de la convention Plan Climat Energie du pays Midi-Quercy, validée en commission permanente du 10 juillet 2010.				

TOTAL.....84 736 €

- Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à l'article 2041437, sous-fonction 74 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,